



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17189</b>	<b>De M. Matthieu Marchio ( Rassemblement National - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique</b>
<b>Rubrique &gt; patrimoine culturel</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Prieuré de Somain - Coût des émeutes de 2023</b>	<b>Analyse &gt; Prieuré de Somain - Coût des émeutes de 2023.</b>
Question publiée au JO le : <b>16/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Matthieu Marchio interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'avenir du Prieuré de Somain sur sa circonscription. Afin d'accompagner financièrement les collectivités touchées par les violences urbaines de juin 2023 dans la réparation et la reconstruction de leurs bâtiments publics saccagés, des municipalités devaient bénéficier d'une aide de l'État. 800 000 euros sont absolument nécessaires à la remise en état du bâtiment pourtant classé de la ville de Somain. Il faut changer les menuiseries, nettoyer la façade et refaire intégralement le rez-de-chaussée, carrelage, plaques de plâtre intérieures, de plus les portes noircies sont à remplacer. Les associations qui occupaient le bâtiment ont été contrainte au déménagement. Les bénévoles de BB2388 ont été relocalisés au rez-de-chaussée de la bibliothèque, ceux de Phénix School à la salle Albert-Camus et au CASCAL, tandis qu'Héritage Celtic s'est installé à la salle Roger-Salengro, en attendant. Mais la ville craint maintenant et à raison d'être seule à assumer la charge des travaux de rénovation. Elle devait profiter d'une partie des crédits nationaux mis en place pour soutenir les communes dont le patrimoine a été mis à mal par les violences urbaines. L'État s'était en effet engagé à prendre en charge la différence entre ce que les assurances rembourseraient et le montant global du sinistre. Une réouverture du prieuré était prévue dans le courant de l'année 2024. Mais la ville de Somain ne connaît toujours pas les montants qui seront versés par les assureurs et l'État pour réhabiliter le Prieuré de Beaurepaire alors que le Gouvernement avait annoncé un remboursement en intégralité. Il lui demande donc si l'État a renoncé, alors qu'il s'y était engagé, à investir les sommes promises pour la restauration de ce bien patrimonial capital pour la ville de Somain.